

**LE POINT DE VUE PARTENAIRE**

DORVAL ASSET MANAGEMENT p.1

**PRÉVOYANCE**

Bien choisir son contrat de prévoyance individuelle p.2

**SUCCESSION**

Faire appel à un conseiller en gestion de patrimoine lors d'une succession p.3

**CHIFFRES CLÉS**

Indices boursiers, matières premières, taux d'emprunts p.3

**PLACEMENT**

Investir dans un GFV afin de diversifier son patrimoine p.4

*Cette lettre a été rédigée avec la collaboration des cabinets : 3A Patrimoine, Aelis Patrimoine, AIP Conseil, Ceres Gestion, Cabinet CPAC, Fidescal Consultants, Patrimoine&Gestion, Valeurs Investissements Patrimoine.*

**édito**

**DIAGNOSTIC MÉDICAL : RISQUOPHOBIE AIGUË !**

*La peur du risque s'illustre de bien des manières.*

*Le principe de précaution témoigne de la maladie dont souffre notre civilisation.*

*La perception des risques résulte principalement des invariants mentaux.*

*Notre cerveau reptilien extrapole les risques encourus afin de stimuler nos réflexes de survie, héritage de nos ancêtres soumis à de nombreux dangers qui ne se matérialisent plus (être dévoré par un dinosaure, pandémies, famines) ou différemment aujourd'hui.*

*Qui ne s'est pas jeté sur la première pompe à essence venue lors des récentes grèves, comme si le rationnement post seconde guerre mondiale était de mise ?!*

*Deux phénomènes récents amplifient nos perceptions des risques : la dérégulation de l'information qui diffuse massivement des peurs irrationnelles (comment expliquer sinon la possible élection de Donald Trump ?) et la course à la médiatisation de quelques « sachants », propagateurs de prédictions apocalyptiques, en réaction à des phénomènes de court terme qu'ils ne maîtrisent pas (Jacques Attali depuis François Mitterrand).*

*Il en va de même pour l'épargne. Bien que nous n'ayons pas connu la guerre, nous ressentons un profond besoin de sécurité, alors même que nos aïeux finançaient l'économie réelle en investissant leurs bas de laine dans des dettes aux porteurs, qu'elles soient d'entreprises ou d'un État dévasté, détachant leurs coupons pour assurer les maigres revenus de leurs retraites tant méritées.*

Ronan Le Calvez  
AELIS PATRIMOINE

**le point de vue partenaire • DORVAL ASSET MANAGEMENT**

**La bonne santé retrouvée du consommateur américain est d'une importance cruciale pour l'économie mondiale.**

Après avoir inquiété l'année dernière, il revient en force avec le meilleur rapport de ventes au détail depuis deux ans au mois d'avril, et une forte hausse de la confiance en mai. Cela pourrait conduire la Réserve Fédérale à monter à nouveau ses taux cette année, mais cette fois avec une économie plus forte, contrairement à décembre 2015, quand la hausse des taux avait été décidée en plein ralentissement.

**À quel point doit-on s'inquiéter de la menace politique en Europe ?**

La campagne du référendum britannique et l'avancée des parties populistes un peu partout inquiètent les investisseurs. Mais malgré les dissensions politiques grandissantes, l'intégration économique et financière européenne est en pleine reprise. Ce paradoxe survivrait-il à un Brexit ? Au vu du poids important du Royaume-Uni dans l'économie et la finance européenne, ce serait très surprenant. Mais malgré des sondages serrés, les probabilités (et les bookmakers) pointent vers un « Remain », ne serait-ce que parce qu'un Brexit risquerait de conduire à la perte de l'Écosse.

**Dans un monde en transition, il apparaît toujours pertinent de rester à l'écart des grands indices, peuplés surtout des gagnants du cycle précédent** (banques, pharma, énergie, télécom) pour se concentrer sur les thématiques offrant visibilité et perspectives de croissance

tels que le thème de la digitalisation, les fusions-acquisitions, la reprise de l'économie en Europe. Nous maintiendrons également un biais petites et moyennes capitalisations qui sont les plus orientées vers la demande domestique européenne. Notre approche reste vigilante en termes de taux d'exposition.

**Le contexte va rester propice aux stratégies flexibles qui ont vocation à adresser les évolutions des marchés en se posant ces questions centrales :**

quelle est la raison de la hausse de la volatilité ? Existe-t-il des raisons fondamentales à ce mouvement ? Ce changement de régime justifie-t-il de modifier le poids des actions ou les thèmes d'investissement ? Ainsi, qu'il s'agisse d'un choc temporaire, d'un changement durable ou bien d'un choc systémique, le gérant devra modifier son portefeuille, voire céder la majeure partie de ses positions pour protéger l'épargne de ses clients. ▀

PRÉVOYANCE

# Bien choisir son contrat de prévoyance individuelle

En tant que professionnel libéral ou chef d'entreprise, il est primordial de sécuriser ses revenus afin de se garantir une protection en cas de maladie et d'invalidité. Cependant, le choix d'un contrat de prévoyance ne doit pas se faire à la légère. Face au nombre grandissant de sinistres, il est important de vérifier les conditions d'application des garanties, souvent méconnues des assurés.

Le point de vigilance le plus important est lié à la garantie «invalidité permanente». En effet, la fuite temporaire des revenus, consécutive à une maladie ou un accident, peut devenir définitive avec l'aggravation de l'état de santé. Il s'agit donc d'assurer le risque rare mais grave. Or, la définition de l'invalidité ressort des stipulations contractuelles : type d'invalidité (uniquement professionnelle ou croisée fonctionnelle/professionnelle), formule de calcul de l'invalidité, seuil d'intervention de la

rente d'invalidité partielle... Cette approche autonome des critères d'invalidité donne des évaluations différentes d'une compagnie à une autre et souvent décevantes pour les travailleurs non-salariés, pour qui le moindre problème d'ordre physiologique peut avoir des conséquences professionnelles fortes.

D'autres points sont à vérifier tels que la prise en charge de l'ambulatoire, la couverture des affections discovertébrales et des troubles psychiques, la prise en compte ou non des possibilités de reclassement, les exclusions... L'impact de ces différents critères est souvent significatif sur les prestations effectivement consenties au jour du sinistre. En effet, pour une même pathologie et selon le contrat qui aura été souscrit, l'indemnisation peut varier de 0% à 100% de la rente (voir tableau ci-dessous). Les conseils d'un professionnel indépendant et objectif sont donc indispensables. ▀

## CAS CONCRETS D'INVALIDITÉ

### UN EXPERT-COMPTABLE SOUFFRE D'UN SYNDROME DÉPRESSIF SÉVÈRE AVEC STRESS PSYCHIQUE

Barème croisé AVEC prise en compte des possibilités de reclassement

- Taux fonctionnel : 15 %
- Taux professionnel : 70 %

En application du barème croisé, l'invalidité est évaluée à 25,05% donc pas d'indemnisation chez la plupart des assureurs car le taux est inférieur à 33%.

Évaluation exclusivement professionnelle sans prise en compte des possibilités de reclassement

- Taux d'invalidité professionnelle : 100 %
- ▀ Indemnisation totale (100% de la rente)

### UN ARCHITECTE NE PEUT PLUS SE SERVIR DE SON POIGNET DROIT (membre dominant) EN RAISON D'UNE ARTHROSE SÉVÈRE DE L'ARTICULATION

Barème croisé SANS prise en compte des possibilités de reclassement

- Taux fonctionnel : 10 %
- Taux professionnel : 100 %

En application du barème croisé, l'invalidité est évaluée à 21,54% donc pas d'indemnisation chez la plupart des assureurs car le taux est inférieur à 33%.

Évaluation exclusivement professionnelle sans prise en compte des possibilités de reclassement

- Taux d'invalidité professionnelle : 100 %
- ▀ Indemnisation totale (100% de la rente)



## SUCCESSION

# Faire appel à un CGP lors d'une succession

**Si l'image du Conseiller en Gestion de Patrimoine est souvent celle d'un professionnel de l'investissement financier et immobilier, on oublie souvent qu'il peut être l'interlocuteur idéal lors d'une succession.**

Son intervention aux côtés des ayants droits dans le cadre d'une mission spécifique à ce titre, s'avère bien souvent pertinente. Les étapes qui jalonnent le règlement d'une succession sont, en effet, nombreuses et parfois complexes et peuvent sembler fastidieuses pour la famille. En collaboration avec le notaire, le CGP saura prendre le temps de vous expliquer ces différentes étapes et pourra vous assister dans les options à prendre et les arbitrages à faire, dont les conséquences peuvent s'avérer non négligeables en termes de droits de succession. Il pourra par exemple, accompagner les héritiers dans toutes les démarches auprès des compagnies d'assurance et des établissements bancaires, voire auprès des caisses de retraite. Il saura

*«L'IMAGE DU CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE EST SOUVENT CELLE D'UN PROFESSIONNEL DE L'INVESTISSEMENT, ON OUBLIE SOUVENT QU'IL PEUT ÊTRE L'INTERLOCUTEUR IDÉAL LORS D'UNE SUCCESSION.»*

également étudier l'intérêt pour le conjoint et/ou les héritiers d'accepter le bénéfice des contrats d'assurance vie dénoués suite au décès, ou d'y renoncer au profit des «bénéficiaires de second rang», selon le traitement fiscal auquel les capitaux seront soumis. Il sera en mesure de vérifier l'intérêt de conserver certaines

enveloppes d'épargne figurant dans l'actif successoral, plutôt que de les clôturer purement et simplement.

Enfin, si le montant des droits de succession s'avère significatif et difficile à honorer pour les héritiers, il pourra étudier l'opportunité d'échelonner ou de fractionner leur paiement avec l'administration fiscale.

Au-delà des économies fiscales ou financières, présentes ou futures

qui pourront être réalisées, faire appel aux compétences d'un conseiller en gestion de patrimoine lors d'une succession est fort souvent perçu comme un gage de soutien et de sérénité pour traverser une période difficile. ■

## Chiffres clés au 15/06/2016

### INDICES BOURSIERS

DOW JONES	CAC 40	DAX	NIKKEI 225	NASDAQ 100	SSE B	EUROSTOX 50
17 674	4 191	9 626	15 919	4 843	344	2 840

### TAUX D'EMPRUNTS

EONIA	EURIBOR 3 MOIS	EURIBOR 1 AN
-0,327%	-0,263%	-0,020%

### MATIÈRES PREMIÈRES

PÉTROLE [BRENT]	OR [LINGOT]
49\$	36 678€





PLACEMENT

# Investir dans un GFV afin de diversifier son patrimoine

Lorsque les traditionnelles enveloppes d'optimisation tant juridiques, financières que fiscales ont été mises en place dans une stratégie de construction d'un patrimoine, investir dans un Groupement Foncier Viticole peut présenter des intérêts indéniables, tout en répondant à une logique de diversification de ses actifs.

Pour mémoire, la loi du 31/12/1970 marquant la création des Groupement Fonciers Agricoles, avait pour objet de veiller à la pérennité de l'exploitant agricole en place, en apportant une alternative aux contraintes et limites de gestion en indivision résultant de successions familiales auxquelles il devait

souvent faire face. Le principe d'un GFV est donc de réunir un nombre d'investisseurs associés afin de mettre à disposition d'un exploitant agricole-viticulteur des vignes, par le biais d'un bail à long terme. Ce dernier point est fondamental car il en conditionne les avantages fiscaux.

**Au plan financier**, l'investissement en GFV peut revêtir les mêmes caractéristiques (emprunt ou comptant) qu'un investissement foncier et les revenus perçus dans ce cadre sont imposables dans la catégorie des revenus fonciers (RF). Seul particularité, ces derniers peuvent

être perçus en nature sous la forme de bouteilles de vins ! **Au plan fiscal**, les parts de GFV donnent droit à un abattement de 75% sur la valeur des parts jusqu'à 101 897 € et à un abattement de 50% au-delà, sous réserve d'une détention des parts depuis plus de 2 ans. Cet avantage est le même au plan des droits de

succession et de donation, et reste acquis si l'héritier, donataire ou légataire conserve les parts durant les 5 ans qui suivent la transmission à titre gratuit. Si de prime abord, l'investissement en GFV semble très attractif, rappelons qu'il s'agit d'un investissement sur le long terme (de 18 à 25 ans) et qu'à ce titre, il convient d'être vigilant

et de privilégier les critères suivant :

- des vignobles de qualité et des vigneron de renom ;
- les GFV rassemblant un nombre limité d'associés même si le « ticket d'entrée » est plus important ;
- Un bail à long terme de 25 ans, plus protecteur pour l'investisseur que celui de 18 ans, qui l'est plus pour l'exploitant.

Outre ces aspects financiers, la participation à un Groupement Foncier Viticole peut constituer également un investissement « plaisir » à partager avec ses proches... Avec modération bien évidemment !

*« INVESTIR DANS UN GROUPEMENT FONCIER VITICOLE PEUT PRÉSENTER DES INTÉRÊTS INDÉNIABLES, TOUT EN RÉPONDANT À UNE LOGIQUE DE DIVERSIFICATION DE SES ACTIFS. »*



2 rue Louis Combes  
33 000 Bordeaux  
Tél : 05 56 33 94 94  
contact@ceresgestion.fr  
www.ceresgestion.fr

**CERES GESTION • SAS au capital de 37200 € • RCS Bordeaux B 379 517 956 • APE 7022Z**

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 001 886 en qualité de : Courtier en assurance catégorie b  
• Intermédiaire en opérations de banques et services de paiement positionné en catégorie « Mandataire non exclusif » • Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine - CNCGP, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Garantie financière et assurance en responsabilité civile professionnelle de la compagnie MMA Covea Risk 19-21 Allée de l'Europe 92110 Clichy.



11 Rue des Vignerons  
40130 Capbreton  
Tél : 05 58 43 38 95  
contact@aci-soulat.fr  
www.aci-soulat.fr

**ACI • SARL au capital de 7622,45 € • RCS Dax B 419 919 808 • APE 7022Z**

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 001 267 en qualité de : Courtier en assurance catégorie b  
• Intermédiaire en opérations de banques et services de paiement positionné en catégorie « Mandataire non exclusif » • Conseiller en investissements financiers adhérents de la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine - CNCGP, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Garantie financière et assurance en responsabilité civile professionnelle de la compagnie MMA Covea Risk 19-21 Allée de l'Europe 92110 Clichy.

Les informations et analyses diffusées ne constituent qu'une aide à la décision pour les investisseurs. La responsabilité de CERES Gestion et d'ACI ne peut être retenue directement ou indirectement suite à l'utilisation des informations et analyses par les lecteurs. Il est recommandé à toute personne non avertie de consulter un conseiller professionnel avant tout investissement. Ces informations indicatives ne constituent en aucune manière une incitation à vendre ou une sollicitation à acheter.